

Délibération n° 2024/53

*Tarif horaire pour utilisation de la Salle Vany*

*Nombre de Conseillers*

En exercice 11  
Présents 6  
Votants 7

L'an deux mil vingt - quatre  
le 9 octobre à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 octobre 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, MM. BONNAUD,  
CRUCHET, REBEYRAT

ABSENTS : MM. RIGAUDEAU (pouvoir donné à M. NOUGIER), MME CIBERT  
MM. LEURS, M PASCAL, MME GIRAUD

Mme DELUCHE a été élue secrétaire.

---

**TARIF HORAIRE pour UTILISATION de la SALLE VANY**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'utilisation de la salle Vany pour une durée de 1 h deux jours par semaine.

Il propose qu'un tarif de location à l'heure de 20 € soit voté pour cette salle pour tout utilisateur hormis les associations de la Commune qui pourront continuer d'utiliser cette salle gratuitement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide la création d'un tarif de location à l'heure pour la salle Vany
- Arrête le montant de 20 € / heure pour tout utilisateur hormis les associations de la Commune qui pourront continuer d'utiliser cette salle gratuitement
- Donne tous pouvoirs aux fins des présentes.



Certifié exécutoire.  
Transmis à la Sous-Préfecture  
Publié le 11 octobre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 11 octobre 2024

Le Maire  
Serge NOUGIER

